

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions internationales du marché+ BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 304-7151 ou à l'adresse servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com, ou visitez le www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Avec prise d'effet le 22 mai 2026, les frais de gestion sont passés de 1,75 % à 1,25 % et les charges opérationnelles ont été réduites puisque le gestionnaire du fonds paiera les frais d'administration tandis que le fonds continuera de payer les frais du fonds.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	FAI : BMO99239 FRR : BMO98239	Gestionnaire du fonds :	BMO Investissements Inc.
Date de création de la série :	17 août 2017	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :	414,5 millions de dollars	Distributions :	Chaque année en décembre (le revenu net et les gains en capital nets)
Ratio des frais de gestion (RFG)* :	2,20 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

*Les frais de gestion et/ou les frais d'administration fixes de cette série seront ou ont été réduits. Le RFG rajusté est de 1,40 % et représente ce qu'aurait été le RFG si la ou les modifications s'étaient appliquées tout au long de l'exercice.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou d'autres sociétés qui tirent profit de leur exposition au marché international.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

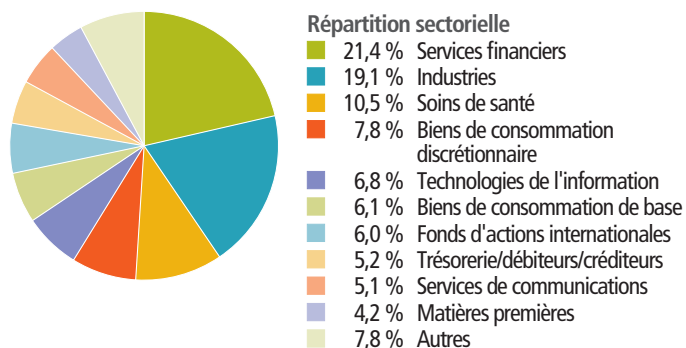
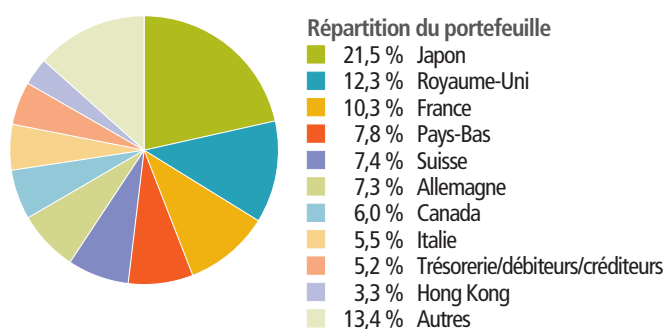
Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

1. FINB BMO MSCI EAFE	6,0 %
2. Trésorerie/débiteurs/créditeurs	5,2 %
3. ASML Holding N.V.	3,0 %
4. Novartis AG	2,4 %
5. HSBC Holdings plc	2,4 %
6. AstraZeneca PLC	2,3 %
7. Roche Holding AG	1,8 %
8. Marubeni Corporation	1,7 %
9. Rolls-Royce Holdings PLC	1,6 %
10. DBS Group Holdings Limited	1,6 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 28,0 %

Nombre total de placements : 117

Répartition des placements (au 31 mars 2026)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

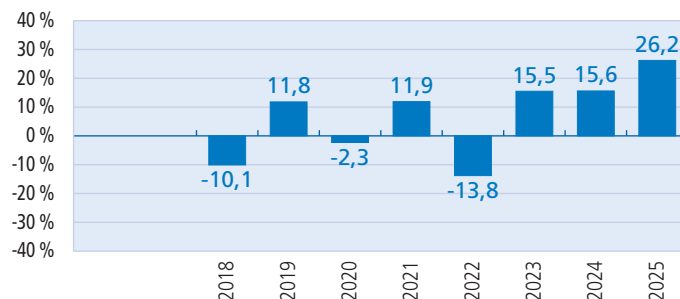
Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série Conseiller du fonds au cours des 8 dernières années civiles, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série Conseiller du fonds au cours des 8 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 3 de ces 8 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendements sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série Conseiller du fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	14,3 %	31 janvier 2023	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 143 \$.
Pire rendement	-18,3 %	31 mars 2020	vos placement chuterait pour s'établir à 817 \$.

Rendement moyen

Au 30 avril 2026, le rendement composé annuel de la série Conseiller du fonds depuis sa création s'établissait à 6,4 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série à sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 716 \$.

À qui le fonds est-il destiné?**Envisagez d'investir dans ce fonds si :**

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'une exposition au marché international à l'extérieur du Canada et des États-Unis
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série Conseiller du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Il n'y a qu'un seul mode avec frais d'acquisition. Le mode avec frais reportés habituels n'est plus offert pour les nouvelles souscriptions, mais l'échange de titres existants acquis selon le mode avec frais reportés habituels continue d'être possible.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais de souscription	• De 0 à 5 % du montant investi	• De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	• Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec la société de votre représentant. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission au moment de l'achat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Au 30 septembre 2025, les frais de la série Conseiller du fonds s'élevaient à 2,24 % de sa valeur, ce qui correspond à 22 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation des parts de série Conseiller du fonds. BMO Investissements Inc. a renoncé à certains frais de la série. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	2,20 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du fonds.	0,04 %
Frais du fonds	2,24 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent. BMO Investissements Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. BMO Investissements Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Frais d'acquisition - 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, soit 10,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais reportés réduits - 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, soit 10,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais

Frais de négociation à court terme

Ce que vous payez

De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Frais d'échange

Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. À l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre jusqu'à 2 % du montant que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 304-7151
www.bmogam.com/ca-fr/investisseur/
Courriel : servicealaclientele.fonds@bmo.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.